

n°6

Vendredi
17 décembre
2021

Le point sur la situation Mercredi 22 décembre 2021

En cette fin d'année, nous tenions à revenir vers vous, comme nous nous y sommes engagés, afin de vous dresser un nouvel état de la situation relative au péril des 24 et 26 rue Planterose.

A cette occasion, permettez-moi au nom d'inCité et de son président Stéphane Pfeiffer, de souhaiter à chacune et à chacun de passer de bonnes fêtes malgré la situation particulière que nous vivons tous.

Benoît Gandin
Directeur général d'inCité Bordeaux Métropole Territoires

inCité vous informe sur...

Les travaux relatifs aux immeubles 22 et 28 rue Planterose

Depuis septembre dernier, dans la perspective de définir les conditions de réparation pérenne des murs mitoyens entre le 22 et le 24 d'une part, et entre le 28 et le 26, d'autre part, inCité, propriétaire du 24 et du 26 rue Planterose, a pris l'initiative de réunir:

- [le syndic du 22 rue Planterose](#), représentant les copropriétaires, l'expert d'assurance de la copropriété, l'expert d'assurance responsabilité civile d'inCité et ID Bâtiment, maître d'œuvre qui a assuré le suivi de la démolition et la sauvegarde des mitoyens durant la phase de déblaiement,
- [le propriétaire du 28 rue Planterose](#), l'expert d'assurance de l'immeuble, l'expert d'assurance responsabilité civile d'inCité et ID Bâtiment, maître d'œuvre qui a assuré le suivi de la démolition et la sauvegarde des mitoyens durant la phase de déblaiement.

Ces séances de travail ont permis :

- d'expliciter les mesures de sécurisation prises pour stabiliser les immeubles du 22 et du 28 après effondrement puis après démolition,
- de décider, **d'un commun accord avec les propriétaires respectifs du 22 et du 28**, de confier à ID Bâtiment, une mission de maîtrise d'œuvre.

Les missions confiées à ID Bâtiment :

- Etablir un **diagnostic des murs de façade de chacun des immeubles** situés en mitoyenneté avec les parcelles démolies
- **Définir les travaux nécessaires** à leur réparation pérenne et à la remise en état des aménagements détériorés côté intérieur
- **Consulter les entreprises** pour chiffrer ces travaux
- **Assurer le suivi** de la bonne exécution **de ces travaux**

Mi-décembre, ID Bâtiment a présenté à inCité, au propriétaire du 28 rue Planterose et au syndic du 22 Planterose les résultats du diagnostic et les conditions de réparation.

Il en ressort que :

- **Côté 22 rue Planterose**, le mur en mitoyenneté est un mur double ; celui-ci est constitué à l'origine de matériaux hétérogènes et a été endommagé à certains endroits. De ce fait, 2 hypothèses vont être chiffrées : la réparation du mur et la démolition complète et reconstruction.
- **Côté 28 rue Planterose**, le mur mitoyen est un mur simple et très fragilisé dans son ensemble, il doit être reconstruit à neuf. 2 hypothèses vont être chiffrées : la reconstruction en maçonnerie et la reconstruction en pierre de taille.

Les documents techniques de définition de travail seront finalisés pour permettre une **consultation des entreprises en début d'année 2022**.

Un calendrier prévisionnel des travaux pourra être établi début 2022 et devra être confirmé par les entreprises quand elles remettront leurs offres de prix.

Nous savons cependant d'ores et déjà que la durée prévisionnelle de ces travaux ne permettra pas un retour des occupants avant la fin 2022 c'est pourquoi les équipes d'inCité ont pris toutes les dispositions pour prolonger l'hébergement de ces ménages et les en informer.



Vue actuelle de la rue Planterose



inCité Bordeaux Métropole Territoires
101 cours Victor Hugo
CS91234 - 33074 Bordeaux cedex

incite-bordeaux.fr



Vous avez reçu cet email suite à l'effondrement des immeubles 24 et 26 rue Planterose, et uniquement à des fins d'information relative à ce sinistre.

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez, à tout moment, envoyer un mail à l'adresse suivante : incite@incite-bordeaux.fr.

Si vous souhaitez vous désinscrire, cliquez sur le lien suivant :
[Se désinscrire](#)

Envoyé par
 **sendinblue**